

Emmanuel Macron et Marine Le Pen devancent largement leurs concurrents dans les sondages à un mois de l'élection présidentielle en France

Corinne Deloy

Analyse

Le 23 avril prochain, 46,6 millions d'électeurs français résidant dans l'Hexagone et 1,3 million vivant ailleurs dans le monde sont appelés aux urnes pour le premier tour de l'élection présidentielle. Les deux candidats qui arriveront en tête au soir du 23 avril s'affronteront lors d'un deuxième tour de scrutin qui aura lieu deux semaines plus tard, soit le 7 mai. L'élection présidentielle sera suivie, les 11 et 18 juin, par des élections législatives qui permettront de renouveler les 577 membres de l'Assemblée nationale, chambre basse du parlement.

L'issue du scrutin, qui se déroule dans une conjoncture internationale marquée par le Brexit et la victoire de Donald Trump le 8 novembre dernier à l'élection présidentielle américaine et qui fait accroire que tout est désormais possible, est plus incertaine que jamais. L'enjeu principal de cette élection présidentielle est le suivant : qui affrontera Marine Le Pen (Front national, FN) au deuxième tour ? La qualification de la candidate populiste d'extrême droite pour la bataille du 7 mai semble en effet acquise si l'on en croit les enquêtes d'opinion. Si ces dernières sont justes, elle pourrait affronter Emmanuel Macron (En marche, EM), qui face à une candidate qui prône le repli national, le rejet de l'Europe et le refus de l'immigration, se pose en défenseur de l'ouverture, en partisan de l'Union européenne et en réformateur qui fera entrer la France dans le XXI^e siècle. On le voit le clivage société ouverte/société fermée semble en passe de supplanter le clivage gauche/droite lors du vote.

Emmanuel Macron et Marine Le Pen prospèrent sur la crise du système partisan, sur l'affaiblissement et le discrédit dont font l'objet les hommes politiques issus des deux « grands » partis qui sont le Parti socialiste (PS), au pouvoir depuis cinq ans en France, et les Républicains (LR) et

qui pourraient être absents du deuxième tour de l'élection présidentielle, ce qui ne manquerait pas de déboucher sur une large recomposition de la scène politique française.

Selon la dernière enquête d'opinion réalisée par l'institut IFOP entre les 21 et 24 mars dernier, Emmanuel Macron arriverait en tête du premier tour de scrutin le 23 avril prochain avec 26% des suffrages devant Marine Le Pen, qui recueillerait 25% des voix. Le candidat de la droite du gouvernement François Fillon (Les Républicains, LR) obtiendrait 18% des suffrages. A gauche, Jean-Luc Mélenchon devancerait, avec 13% des voix, le représentant du Parti socialiste, Benoît Hamon, qui obtiendrait 10,50% des voix. Si l'intérêt des électeurs est fort, le niveau d'indétermination et d'indécision est également important. Un tiers des personnes interrogées (35%) indiquent qu'elles pourraient encore changer d'avis. Enfin, 37% des interviewés affirment qu'ils ne se rendront pas aux urnes.

Les candidats en lice

Le 18 mars dernier, le Conseil constitutionnel a dressé la liste des onze personnalités, soit une de moins que lors du scrutin des 22 avril et 6

mai 2012, officiellement candidates à l'élection présidentielle. Il s'agit des suivantes :

- Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France, DLF), 56 ans, candidat malheureux à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 (1,79% des suffrages au premier tour), eurosceptique et anti-libéral ;

- Marine Le Pen (Front national, FN), 48 ans, dirigeante du parti populiste d'extrême droite depuis 2011, candidate malheureuse à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 (17,90% des suffrages au premier tour) ;

- Emmanuel Macron (En marche, EM), 39 ans, ancien secrétaire général de l'Élysée sous la présidence de François Hollande (2012-2014) et ancien ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (2014-2016) ;

- Benoît Hamon (Parti socialiste, PS), 49 ans, ancien ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, (2012-2014) et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (avril-août 2014), actuel député et conseiller régional d'Ile-de-France. Il a été désigné candidat de son parti à l'issue de la primaire dite de la Belle Alliance populaire des 22 et 29 janvier 2017, où il a devancé l'ancien Premier ministre (2014-2016) Manuel Valls avec 58,69% des suffrages ;

- Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière, LO), 47 ans, professeur d'économie, défend le renversement du capitalisme. Elle a été une candidate malheureuse à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 (0,56% des suffrages au premier tour) ;

- Philippe Poutou (Nouveau Parti anticapitaliste, NPA), 50 ans, candidat malheureux à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 (1,15% des suffrages au premier tour). Il se bat, entre autres, pour l'interdiction des licenciements et l'augmentation du salaire minimum à 1 700 € net par mois ;

- Jacques Cheminade (Solidarité et progrès), 75 ans, candidat malheureux à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 1995 (0,28% des suffrages au premier tour) et à celle des 22 avril et 6 mai 2012 (0,25% des suffrages au premier tour). Il se bat contre la dictature de la finance et contre l'impérialisme américain ;

- Jean Lassalle (indépendant), 61 ans, député, se veut le défenseur de la ruralité ;

- Jean-Luc Mélenchon (Front de gauche, FG), 65 ans, député européen, candidat malheureux à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 (11,10% des suffrages au premier tour) ;

- François Asselineau (Union populaire républicaine), 59 ans, ancien conseiller de Paris (2001-2008). Très hostile à l'« impérialisme américain », il se bat pour une sortie de la France de l'Union européenne et de l'OTAN ;

- François Fillon (Les Républicains, LR), 63 ans, ancien Premier ministre sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012) et ancien ministre à plusieurs reprises. Il a été désigné candidat de son parti à l'issue de la primaire des 20 et 27 novembre 2016, où il a devancé l'ancien Premier ministre (1995-1997) et actuel maire de Bordeaux, Alain Juppé, en remportant 66,49% des suffrages.

La campagne de toutes les surprises

L'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains est d'ores et déjà inédite tant elle va à l'encontre de tous les codes habituels de ce genre d'exercice.

Premier élément : le renoncement le 1er décembre dernier du président de la République sortant François Hollande (Parti socialiste, PS) à se représenter pour un deuxième mandat. « Je le fais en prenant toute ma responsabilité mais aussi en appelant à un sursaut collectif qui engage tous les progressistes qui doivent s'unir

dans ces circonstances car ce qui est en cause ce n'est pas une personne, c'est l'avenir du pays » a déclaré le chef de l'Etat dans son allocution aux Français. Ce retrait est une première sous la cinquième République française. Le chef de l'Etat, qui recueille un pourcentage très faible de satisfaction dans les enquêtes d'opinion (4% selon une enquête réalisée par l'institut Ipsos-Cevipof pour le quotidien Le Monde), avait en partie lié son destin politique à l'issue de son quinquennat aux résultats qu'il obtiendrait sur le chômage. Le taux de personnes sans emploi n'a pas baissé ces cinq dernières années autant qu'il l'avait espéré (9,30% de chômeurs au deuxième trimestre de 2012 parmi la population active et 9,70% au quatrième trimestre de 2016).

François Hollande a peut-être également tiré la leçon des déconvenues qu'ont connues des autres hommes politiques chevronnés, sortis lors de la primaire de la droite et du centre – deuxième événement inédit – : son prédécesseur Nicolas Sarkozy (LR) dès le premier tour de scrutin (20,67% des suffrages) et Alain Juppé (LR) au deuxième (33,51% des voix). Quelques semaines plus tard, c'est au tour de l'ancien Premier ministre Manuel Valls (PS) de subir le même sort à la primaire de la gauche (41,31% des suffrages au deuxième tour).

En effet, droite et gauche ont chacune organisé une primaire pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle. Cependant, contrairement à ce qui s'était passé en 2011 lors de la primaire de la gauche où les votants avaient choisi le « candidat de la synthèse » comme on appelait alors François Hollande, dans chacun des camps cette année la primaire a couronné des candidats fortement marqué à droite (François Fillon) ou à gauche (Benoît Hamon), plus en effet que ne l'est la ligne de leur parti politique respectif. C'est le troisième élément inhabituel de cette campagne.

Conséquence (et quatrième élément) ; cette situation a bénéficié à Emmanuel Macron, qui se déclare ni de gauche ni de droite (ou de gauche

et de droite) et qui se présente aux suffrages des Français sous les couleurs du mouvement En marche, qu'il a créé le 6 avril 2016. Candidat qui n'a jamais été élu, il a été rejoint par François Bayrou (Mouvement démocrate, MoDem), positionné au centre sur l'échiquier politique et qui a donc renoncé à se présenter au scrutin. Emmanuel Macron attire les sympathisants du Parti socialiste ou des Républicains dérouterés par le candidat de leur camp.

Ainsi, plusieurs ministres du gouvernement sortant (à ce jour, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian (PS), la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité Barbara Pompili (Europe écologie-Les Verts, EELV) et son homologue à la Jeunesse et aux Sports Thierry Braillard (Parti radical de gauche, PRG)) ont choisi de le soutenir plutôt que de faire campagne pour Benoît Hamon auquel ils reprochent son attitude frondeuse, pour ne pas dire hostile au pouvoir en place au cours du quinquennat de François Hollande, et son programme beaucoup plus à gauche que la ligne du Parti socialiste. Manuel Valls lui-même a déclaré le 19 mars dernier qu'il ne soutenait pas le candidat officiel de son parti politique. L'ancien Premier ministre a dénoncé « le cynisme ambiant où l'on promet tout et son contraire, où l'on signe des chèques en bois ».

A droite, une partie des proches des Républicains ont pris leurs distances avec le vainqueur de la primaire de leur camp, François Fillon, mais pour d'autres raisons. En effet, et c'est le cinquième élément inédit de cette campagne, le candidat officiel des Républicains a été mis en examen pour détournement de fonds publics, complicité et recel de détournement de fonds publics, complicité et recel d'abus de biens sociaux et manquement aux obligations déclaratives le 14 mars dernier. Une première sous la cinquième République.

Il est accusé d'avoir rémunéré son épouse Pénélope et deux de ses enfants pour des emplois d'attachés parlementaires présumés fictifs. Sa

femme a également été rémunérée par la Revue des deux mondes pour une activité, là encore présumée fictive. Deux jours plus tard, François Fillon a été mis en cause pour s'être fait offrir des costumes de luxe d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers € par un avocat, Robert Bourgi.

Après avoir déclaré que seule une mise en examen pouvait le faire renoncer à être candidat à l'élection présidentielle, le candidat de la droite a finalement choisi de s'en remettre au suffrage universel. « Plus on s'approche de la date de l'élection présidentielle, plus il serait scandaleux de priver la droite et le centre d'un candidat (...) Ma décision est claire : je suis candidat et j'irai jusqu'à la victoire » a-t-il indiqué le 18 février dernier. Le candidat des Républicains se dit victime d'une machination, d'un complot initié par les plus hauts services de l'Etat, d'un « cabinet noir animé par le président de la République sortant François Hollande » a-t-il précisé le 23 mars dernier.

Mais François Fillon n'est pas le seul candidat à avoir affaire à la justice. Marine Le Pen est également accusée par l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) d'avoir rémunéré deux personnes (l'une de ses collaboratrices et son garde du corps) pour des emplois d'assistants parlementaires fictifs entre 2010 et 2016. Protégée par son immunité parlementaire de députée européenne, elle a refusé de répondre aux convocations de la justice.

Que proposent les candidats ?

Au cours des cinq dernières années, le Front national n'a cessé de renforcer son influence : le parti de Marine Le Pen a recueilli 24,86% des suffrages aux élections européennes du 25 mai 2014, 25,24% des voix au premier tour du scrutin départemental des 22 et 29 mars de l'année suivante et enfin 27,73% des suffrages au premier tour des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

La candidate populiste a fait la course en tête dans les enquêtes d'opinion et tous les analystes politiques anticipent sa présence au deuxième tour du scrutin présidentiel depuis déjà plusieurs années. Elle bénéficie d'un électorat très déterminé qui se moque bien des accusations et mises en cause dont elle fait l'objet. En outre, elle a trouvé en Emmanuel Macron, un « mondialiste » comme elle aime à le qualifier, un adversaire idéal.

Le programme de Marine Le Pen est fortement nationaliste (rétablissement des frontières nationales, sortie de l'espace Schengen et de la zone euro). La proposition numéro un de la candidate est de « rendre à la France sa souveraineté ». Elle promet si elle est élue d'organiser très vite deux référendums, l'un sur la priorité nationale et le deuxième afin que la France « récupère sa souveraineté budgétaire, territoriale, monétaire et législative ». La candidate du Front national est partisane de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations et du rétablissement d'une monnaie nationale. Elle souhaite mettre en place une taxe sur l'embauche des salariés étrangers et accorder la priorité aux Français dans l'attribution des logements sociaux.

Emmanuel Macron se dit « hors système » alors que son parcours passe par les meilleures écoles de la République, la banque d'affaires Rothschild, l'Élysée et le ministère de l'Économie. Il profite du discrédit dont sont victimes les partis politiques aux yeux des Français. « Je ne me résous pas à être enfermé dans les clivages d'un autre temps qui ne permettent plus de répondre aux défis du monde et de notre pays. Sur les grandes questions qui traversent notre époque, la gauche et la droite sont profondément divisées et, de ce fait, empêchées d'agir » a-t-il écrit dans son ouvrage Révolution.

Si Emmanuel Macron a su rassembler 200 000 personnes sur son nom dans son mouvement En marche et si les enquêtes d'opinion font de lui le

futur adversaire de Marine Le Pen au deuxième tour du 7 mai prochain, il reste qu'il est également le candidat dont les électeurs potentiels se disent les moins sûrs in fine de voter pour lui. Au contraire de la candidate du Front national, sa base électorale est très volatile.

Emmanuel Macron se veut pragmatique. Pro-européen, il souhaite une harmonisation de la politique budgétaire des Etats membres de l'Union européenne et la mise en place de nouvelles institutions auxquelles les gouvernements nationaux transfèreraient davantage de souveraineté. Il est également attaché au respect de la règle européenne qui veut que le déficit budgétaire reste inférieur à 3% du PIB national.

Il est favorable à la fin des régimes spéciaux de retraite, à la suppression des cotisations maladie et chômage, à l'augmentation de 1,70 point de la CSG (sauf pour les chômeurs et les 40% de retraités les plus modestes), à l'exonération en trois ans de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, à la suspension du versement de l'allocation chômage après un refus de plus de deux offres d'emploi décentes et à la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,30% à 25%.

Le candidat d'En marche veut également créer environ 5 000 postes d'enseignants et 10 000 postes de policiers et gendarmes. Enfin, au niveau politique, il veut réduire d'un tiers le nombre des parlementaires français.

De son côté, François Fillon poursuit sa campagne électorale. Certains analystes ont un temps pensé qu'il serait obligé de jeter l'éponge ; de même, certains de ses proches avaient commencé à faire défection (plus de trois cents élus, son porte-parole Thierry Solère et son directeur de campagne Patrick Stéfanini). Le 5 mars, l'ancien Premier ministre a tenu un meeting place du Trocadéro à Paris qui lui a permis de rebondir. Le lendemain, son adversaire de la primaire de novembre Alain Juppé annonçait qu'il refusait de remplacer le candidat des Républicains et

de se présenter aux suffrages des Français. Les questions sont nombreuses : François Fillon est-il en mesure de faire campagne ? Est-il capable d'expliquer sa politique de rigueur aux Français ? Peut-il les obliger à une discipline dont il s'est lui-même affranchi ? Et enfin, parviendra-t-il à rassembler sur son nom une droite fracturée ? Réponse le 23 avril prochain.

Le candidat des Républicains propose un programme économique à la fois libéral (augmentation de deux points de la TVA, abrogation des 35 heures, suppression de l'Impôt sur la fortune (ISF), alignement des régimes de retraite du secteur public sur ceux du secteur privé, suppression de 500 000 emplois publics en cinq ans) et colbertiste. Il est conservateur sur les questions de société : réécriture de la loi Taubira pour empêcher l'adoption plénière aux couples homosexuels, interdiction de la procréation médicalement assistée aux femmes seules ou aux couples de femmes.

Partisan d'une Europe puissante avec des nations fortes, François Fillon veut renforcer le fonctionnement intergouvernemental de l'Union européenne et que soit mise en place une direction politique de la zone euro par les chefs d'Etat et de gouvernement. Il est également favorable à une union de la défense. Enfin, il est partisan de l'abrogation des sanctions économiques mises en œuvre contre la Russie.

Benoît Hamon connaît également des difficultés à rassembler son propre camp et à élargir sa base électorale. Le 23 février dernier, le candidat écologiste Yannick Jadot (Europe écologie Les Verts, EELV) a renoncé à concourir à l'élection présidentielle au profit du candidat socialiste. L'écologiste a obtenu de Benoît Hamon la promesse d'une sortie du nucléaire dans les vingt-cinq prochaines années, la fin du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Nantes) et la mise en place d'un scrutin proportionnel aux élections législatives. Le candidat socialiste a également proposé une alliance à Jean-Luc

Mélenchon qui l'a refusée. Désormais, les deux hommes se disputent le leadership de la gauche. Benoît Hamon doit impérativement recueillir davantage de suffrages que son rival du Front de gauche s'il veut être en mesure de jouer un rôle dans la recomposition de la gauche qui aura lieu à l'issue de l'élection présidentielle.

La mise en place d'un revenu universel d'existence et la transition écologique sont deux des priorités du programme du socialiste. Le revenu universel, prévu pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes qui en bénéficieront, devrait, lors de sa première mise en place, concerner 19 millions de Français dont les revenus n'excèdent pas 2 200 € mensuels. Benoît Hamon prévoit également d'augmenter le salaire minimum et le minimum vieillesse. Il veut instaurer une taxe sur les robots (dans les entreprises où l'automatisation va de pair avec une réduction des effectifs) pour protéger le travail qui, selon lui, se raréfie et réserver la moitié des marchés publics aux petites et moyennes entreprises françaises.

Au niveau européen, le socialiste souhaiterait voir signer un traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro. Il s'élève contre «l'austérité» et demande l'abrogation de la règle de 3% (le déficit public d'un Etat membre ne doit pas excéder 3% de son PIB) et une mutualisation de la dette d'un Etat membre quand celle-ci dépasse 60% du PIB.

Enfin, il veut mettre en place un droit d'initiative citoyenne par lequel 1% du corps électoral pourrait inscrire une proposition de loi à l'ordre du jour du parlement et soumettre une loi à référendum.

Jean-Luc Mélenchon souhaite la « fin de l'austérité » et veut lancer un vaste plan de relance qui passerait par un plan d'investissement de 100 milliards € financé par l'emprunt. Le candidat populiste de gauche prévoit une augmentation de la dette publique de 1 733 milliards sur l'ensemble du quinquennat (la dette de la France s'élève actuellement à 2196,4 milliards €, soit 97,60% de son PIB). Il affirme également qu'il créera plus de trois millions

d'emplois. Il se bat pour une dévaluation de l'euro, la remise en cause de l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE) et l'établissement d'un moratoire sur le remboursement des dettes.

Jean-Luc Mélenchon demande la renégociation des traités européens en vigueur (le résultat de celle-ci serait soumis par référendum au peuple français) et une « refondation démocratique, sociale et écologique de l'Union ».

Le système politique français

La France est un régime semi-présidentiel. Depuis 1962, le président de la République française est élu au suffrage universel direct au scrutin majoritaire à deux tours. Si aucun des candidats ne recueille la majorité absolue des suffrages lors du premier tour, un deuxième tour est organisé deux semaines plus tard.

Tout candidat à la magistrature suprême doit impérativement être âgé de 23 ans minimum et présenter au moins 500 signatures provenant d'élus (parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires) issus d'au moins trente départements ou collectivités d'outre-mer sans que plus d'un dixième d'entre eux ne soient des élus d'un même territoire. Depuis cette année, le nom des élus ayant accordé leur parrainage à un candidat est publié.

Chef des armées, le président de la République française est le détenteur du pouvoir exécutif. Il nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. Le chef de l'Etat promulgue les lois ; sur proposition du gouvernement ou des deux chambres du parlement, il peut soumettre une loi ou une ratification de traité à référendum. Après consultation du Premier ministre et des présidents des deux chambres, le président de la République peut également prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, chambre basse du parlement.

Rappel des résultats de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 en France

Participation : 79,48% (premier tour) et 80,35% (deuxième tour)

Candidats	Nombre de voix recueillies (premier tour)	Pourcentage des suffrages obtenus (premier tour)	Nombre de voix recueillies (deuxième tour)	Pourcentage des suffrages obtenus (deuxième tour)
François Hollande (Parti socialiste, PS)	10 272 705	28,63	18 000 668	51,64
Nicolas Sarkozy (Union pour un mouvement populaire, UMP)	9 753 629	27,18	16 860 685	48,36
Marine Le Pen (Front national, FN)	6 421 426	17,90		
Jean-Luc Mélenchon (Front de gauche, FG)	3 984 822	11,10		
François Bayrou (Mouvement démocrate, MoDem)	3 275 122	9,13		
Eva Joly (Europe Écologie Les Verts, EELV)	828 345	2,31		
Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République, DLR)	643 907	1,79		
Philippe Poutou (Nouveau Parti anticapitaliste, NPA)	411 160	1,15		
Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière, LO)	202 548	0,56		
Jacques Cheminade (Solidarité et progrès)	89 545	0,25		

Source : Conseil constitutionnel <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2012/2012-152-pdr/decision-n-2012-152-pdr-du-25-avril-2012.108521.html> (pour le premier tour) et <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2012/2012-154-pdr/decision-n-2012-154-pdr-du-10-mai-2012.108531.html> (pour le deuxième tour).

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.